



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 26 mai 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 2^e demande réamendée d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2020

Notre dossier : 312-00948

Dossier Régie : R-4136-2020

Chère consœur,

Dans sa correspondance datée du 14 mai 2021 (A-0019), la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») convoquait Énergir à une audience le 2 juin 2021 dans le dossier mentionné en objet en lien avec la demande d'ordonnance de traitement confidentiel des pièces visées par la déclaration sous serment portant la cote B-0014.

Par lettre datée du 19 mai 2021 (B-0207), Énergir demandait à la Régie de préciser la portée de ladite audience; ce que la Régie a fait dans sa correspondance du 21 mai 2021 (A-0020) en confirmant que celle-ci ne portera que sur l'ordonnance de confidentialité demandée pour les pièces Énergir-3, Document 1 ainsi qu'Énergir-4, Documents 2, 3 et 4.

À la suite d'analyses complémentaires et d'une revue approfondie des informations en présence, et sous toutes réserves et sans préjudice à ses droits futurs, Énergir modifie de la manière suivante sa demande d'ordonnance de confidentialité à l'égard de ces pièces ainsi que de la pièce Énergir-6, Document 6.

Pièces	Confidentialité	Durée	Statut vs Rapports annuels antérieurs
Énergir-3, Doc. 1	Informations caviardées contenues à la note 10 (p. 19)	10 ans	Identique
Énergir-4, Doc. 2, 3 et 4	Aucune	N/A	Identique
Énergir-6, Doc. 6	Aucune	N/A	Identique

En somme, Énergir demande que ces pièces soient traitées de manière identique aux années antérieures quant à la confidentialité.

Afin de refléter les modifications mentionnées ci-haut, Énergir dépose la demande mentionnée en objet, les versions publiques, confidentielles et caviardées, selon le cas, des pièces en question, une liste révisée de pièces ainsi qu'un affidavit signé par Monsieur Dany Trudel (contrôleur corporatif) au soutien de la demande d'ordonnance de confidentialité telle que révisée. Cette déclaration sous serment reprend les mêmes motifs que ceux soumis par les années passées dans les dossiers relatifs au rapport annuel et qui ont amené la Régie à rendre de manière ininterrompue des ordonnances de confidentialité quant aux informations contenues aux pièces visées¹.

Compte tenu de ce qui précède, Énergir demanderait respectueusement à la Régie de lui confirmer que l'audience prévue le 2 juin 2021 dans le présent dossier n'est par conséquent plus requise.

Énergir tient à assurer à la Régie qu'elle a agi promptement et avec la plus grande diligence et célérité possible dans les circonstances. La Régie conviendra que le traitement confidentiel de l'information est toujours un enjeu sensible et complexe et cela est d'autant plus vrai lorsque l'information en question est de la nature de celle contenue aux pièces concernées en l'espèce.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/mb

p. j.

¹ Voir entre autres la liste des ordonnances rendues à cet effet par la Régie dans les Rapports annuels 2015 à 2019 contenue à la lettre d'Énergir datée du 19 mai 2021 (B-0207).